

Résolution des 41èmes Assises internationales de la presse francophone, Yaoundé, 17 au 19 novembre 2009

« Nécessité des instances d'autorégulation »

« RESOLUTION RELATIVE AUX NECESSITES DES INSTANCES D'AUTOREGULATION

La liberté de la presse et le droit des citoyens à recevoir une information indépendante de qualité impliquent d'abord un engagement personnel de chaque journaliste et de chaque éditeur de média à respecter l'éthique et la déontologie professionnelles. Mais les conditions socio-économiques de la production de l'information nécessitent aussi une régulation, de préférence la mise en oeuvre dans chaque pays, par les professionnels eux-mêmes, des dispositifs d'autorégulation destinés à garantir au public une information exacte, honnête et respectueuse des personnes et des groupes.

Ces instances d'autorégulation, s'appuyant sur des codes de bonnes pratiques reconnus pas tous doivent associer des représentants des publics pour éviter tout corporatisme et tenir compte de l'aspiration citoyenne que renforce le développement d'Internet.

Les participants aux 41èmes Assises internationale de la presse francophone à Yaoundé appellent à renforcer et à vivifier de telles instances là où elles existent, à favoriser leur création là où elles font défaut. La liberté des journalistes et des médias, le respect des droits des citoyens, le développement d'une information de qualité ont tout à y gagner.

Yaoundé, le 19 novembre 2009 »